



RCS : BOBIGNY
Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 03616
Numéro SIREN : 801 941 063
Nom ou dénomination : A.T.C INGENIERIE

Ce dépôt a été enregistré le 26/07/2017 sous le numéro de dépôt 10368

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts).

1 BILAN - SIMPLIFIÉ

Désignation de l'entreprise
Adresse de l'entreprise
Numéro SIRET *
Durée de l'exercice en nombre de mois *
Durée de l'exercice précédent *

SASU A.T.C. INGENIERIE
83 RUE ROMAIN ROLLAND
93260 LES LILAS
8 0 1 9 4 1 0 6 3 0 0 0 1 9
12
12

Néant

Exercice N clos le
31/12/2016

		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3	
ACTIF					
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles				
	Fonds commercial *	010	012		
	Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *	028	030		
	Immobilisations financières * (1)	040	042		
Total I (5)		044	048		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS				
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
	Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2)	068	070		
	Clients et comptes rattachés *	072	074		
	Autres * (3)	080	082		
	Valeurs mobilières de placement	084	086		
	Disponibilités	092	094		
	Charges constatées d'avance *	096	098		
Total II		110	112		
Total général (I + II)		110	112		
PASSIF					
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120			
	Ecart de réévaluation	124			
	Réserve légale	126			
	Réserves réglementées *	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *	131			
	Report à nouveau	134			
	Résultat de l'exercice	136			
	Provisions réglementées	140			
	Total I		142		
	Total II		154		
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges	156			
	Emprunts et dettes assimilées	164			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	166			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	169			
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés à l'exercice N :	172			
	Produits constatés d'avance	174			
	Total III		176		
Total général (I + II + III)		180			
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

10368

CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL

GREFFE

26 JUL 2017

TRIBUNAL DE COMMERCE DE BOBIGNY (Seine-St-Denis)

Copyright Maa (2017)

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

2

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B 2017

Désignation de l'entreprise		SASU A.T.C. INGENIERIE		Néant		*	
A - RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018		Exercice N clos le 31/12/2016	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	{ biens dont export et livraisons intracommunautaires }		209		210	
	Production vendue	{ services * }		215		214	
	Production stockée *	Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production		217		218	97 846
	Production immobilisée *					222	
	Subventions d'exploitation reçues					224	
	Autres produits					226	
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232	97 846
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					234	
	Variation de stock (marchandises)*					236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*					240	
	Autres charges externes* :	{ dont crédit bail : 1 427 - mobilier : - immobilier : }				242	27 899
	Impôts, taxes et versements assimilés	{ dont taxe professionnelle CFE et CVAE * }		243	444	244	1 239
	Rémunérations du personnel*					250	35 600
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	13 410
	Dotations aux amortissements*					254	5 816
	Dotations aux provisions					256	
	Autres charges	{ dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * }		259		262	
		{ dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }		260			
Total des charges d'exploitation (II)					264	83 965	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	13 880	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)	280	0	Charges financières (V)	294	705	
	Produits exceptionnels (IV)				290		
	Charges exceptionnelles (VI)	{ dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art.217 octies) }		347		300	1 160
		{ dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art.39 quinquies D) }		348			
	Impôts sur les bénéfices* (VII)					306	1 976
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)					310	10 040	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col. 2		312	10 040	314	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles*			322			
	Impôts et taxes non déductibles* (Cf page 7 de la notice 2033.NOT-SD)			324	1 976		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des optes-cts d'associés	247	Ecart des valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	1 160		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un Crédit-bail immobilier et de levée d'option		Part de loyers dispensée réintégration (art.239 sexies D)	249	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999			
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997		
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987		342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	JEI (44. sexies A)	989			
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44 quindericies)	138			
	Bassin d'emploi à redynamiser (art.44 duodecies)	991	Pole de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	990			
	ZFA (44. quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344		350	
	Créance due au report en arrière du déficit			346			
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)			655			
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		352	13 176	354
	Déficits de l'exercice reporté en arrière *				356		
Déficits antérieurs reportables: *		dont imputés sur le résultat :				360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		370	13 176	372	

SASU A.T.C. INGENIERIE	Clôture au: 31/12/2016
------------------------	------------------------

COMPTE DE RESULTAT

Résultat fiscal	
Divers à réintégrer	Montant
Pénalités amendes	1 160
Total	1 160

SASU A.T.C. INGENIERIE

ANNEXE

A.T.C. INGENIERIE

83 RUE ROMAIN ROLLAND
93260 – LES LILAS

REGLES ET METHODES COMPTABLES

(Décret n° 83-1020 du 29-11-1983 – articles 7, 21, 24 début, 24-1, 24-2 et 24-3)

Le bilan avant répartition de l'exercice clos le **31/12/2016**, dont le total est de **74 503 Euros** dégage un résultat positif de **10 040 Euros**.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période s'échelonnant du 01/01/2016 au 31/12/2016.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels, du code de commerce (Art 123-12 à 123-23) du décret du 29-11-1983, ainsi que du règlement du CRC 99-03 du 29-04-1999 relatif à la révision du plan comptable.

Il est à noter que lors de la première application du nouveau PGC en 2005, il a été choisi la **METHODE PROSPECTIVE**, et il a été fait l'application des modifications du règlement CRC 99-03 et CRC 2002-10 relatif, à l'amortissement et à la dépréciation des actifs, ainsi que CRC 2004-06 concernant la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Faits caractéristiques de l'exercice

Faits marquants :

NEANT

Changements de méthode :

Aucune nouvelle option n'a été prise durant l'exercice

Evènements postérieurs à la clôture :

NEANT

Méthodes d'évaluation

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires), à l'exception des immobilisations ayant fait l'objet d'une réévaluation légale.

I – Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles non amortissables sont les suivantes :

- Fonds de commerce

Le fonds de commerce n'est pas amorti ; il fait l'objet d'une appréciation régulière lors de survenance d'éléments susceptibles de remettre en cause sa valeur. Lorsque sa valeur actuelle, fondée sur les critères ayant prévalu lors de son acquisition s'avère inférieure de façon durable à sa valeur nette comptable, une dépréciation est constatée.

Les immobilisations incorporelles amortissables sont les suivantes :

- Frais d'établissement
- Frais de développement
- Concessions, brevets et droits similaires
- Logiciels

II – Immobilisations corporelles

Il s'agit des dépenses qui satisfont aux critères suivants :

- Le bien est détenu par l'entité soit pour être utilisé dans la production ou la fourniture de biens ou de services, soit pour être loué à des tiers, soit à des fins administratives.

- La durée d'utilisation prévisionnelle excède un exercice.
 - La dépense réalisée générera des avantages économiques futurs.
- Le mode d'amortissement linéaire est retenu comme amortissement économique. Les possibilités fiscales d'amortissements complémentaires sont constatées en amortissements dérogatoires.

a – Immobilisations non décomposées

Les durées retenues sont les suivantes :

- Matériel et outillage..... 4 à 5 ans
- Agencements et installation..... 7 à 10 ans
- Matériel de transport..... 2 à 4 ans
- Mobilier de bureau 5 ans
- Matériel informatique 3 à 5 ans

Notre PME entre dans le champ d'application de la méthode simplifiée, aussi il a été maintenu l'amortissement sur la durée d'usage

b – Immobilisations décomposables

Si les éléments constitutifs d'un actif ont des durées d'utilisation différentes, chaque élément est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun est retenu (Art 311-2 PCG)

A chaque clôture, s'il existe un indice quelconque montrant qu'un actif a perdu de manière significative de sa valeur, il est procédé à un test de dépréciation. La comptabilisation d'une dépréciation modifiera prospectivement la base amortissable de l'actif concerné.

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée. Les événements significatifs de l'exercice ont été les suivants :

NEANT

Stocks

Les stocks sont valorisés au prix de revient en méthode première entrée première sortie. Les intérêts sont exclus de la valorisation des stocks. Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Etat des échéances des créances et dettes

Vous trouverez le détail des échéances des diverses créances et dettes de la société au tableau joint en annexe du bilan.

Etat des provisions

Vous trouverez le détail des provisions de la société au tableau joint en annexe du bilan.

Autres provisions

NEANT

Charges et produits constatés d'avance

Vous trouverez les informations relatives à ces charges et produits au tableau joint en annexe.

Charges à payer et produits à recevoir

Vous trouverez les informations relatives à ces charges et produits au tableau joint en annexe.

Indemnités de fin de carrière

Lors de son départ à la retraite, le personnel perçoit des indemnités de fin de carrière selon les règles définies dans les conventions collectives.
La société n'a pas constaté ses engagements sous forme de provision.
Le montant de son engagement est estimé à la somme de € 0 à la clôture de l'exercice.

Médailles du travail

Le caractère non significatif nous a conduit à ne pas constater de provision.

Compte Personnel de Formation (CPF)

Les droits acquis n'ont pas fait l'objet d'évaluation à la clôture de l'exercice.

Opérations en devises

NEANT

Opérations à long terme

NEANT

Passifs éventuels

NEANT

Entreprises liées

Vous trouverez les informations relatives aux entreprises liées au tableau joint en annexe du bilan.

Composition du capital social

Le capital social de la société d'une valeur totale de €. 3 500,00 entièrement libérés.
(Nombre de parts : 35
Valeur : 100,00)

PRODUITS A RECEVOIR

Montants des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Immobilisations financières	
- Intérêts courus	
Clients	
- Factures à établir	
Autres créances	
- Fournisseurs, rabais, remises, ristournes et avoirs à obtenir	
- Personnel	
- Organismes sociaux	
- Etat	
- Autres produits à recevoir	
Trésorerie	
- Intérêts courus à recevoir	

SASU A.T.C. INGENIERIE

Clôture au: 31/12/2016

CHARGES A PAYER

Rattachés aux postes des dettes	Déductibles	Non déductibles
Dettes financières	11	
- Intérêts courus non échus		
Fournisseurs	4 692	
- Factures non parvenues		
Personnel		
- Congés à payer		
- Autres charges à payer		
- Participation		
Organismes sociaux		
- Charges sur congés à payer		
- Autres charges à payer	477	
Etat		
Associés		
Autres dettes		
- Clients, remises, rabais, ristournes et avoirs à accorder		
- Charges à payer diverses		
Trésorerie	88	
- Intérêts courus à paye		
- Intérêts courus sur concours bancaires		

SASU A.T.C. INGENIERIE

Clôture au: 31/12/2016

PRODUITS CONSTATES D' AVANCE

	Montant
Produits d' exploitation	
Produits financiers	
Produits exceptionnels	
Total	

SASU A.T.C. INGENIERIE

Clôture au 31/12/2016

CHARGES CONSTATEES D' AVANCE

	Montant
Charges d' exploitation	2 466
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
Total	2 466

SASU A.T.C. INGENIERIE

Closure au 31/12/2016

Ce document contient une mention expresse (art.1732 du CGI)

☐

--

3 IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

Formulaire obligatoire (article 302, Septies A bis du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SASU A.T.C. INGENIERIE

Néant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410	746	412		414		416	746		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	2 112	442		444		446	2 112		
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456			
	Matériel de transport	460	23 292	462		464		466	23 292		
	Autres immobilisations corporelles	470	1 143	472		474		476	1 143		
Immobilisations financières		480		482		484		486			
TOTAL		490	27 293	492		494		496	27 293		

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Immobilisations incorporelles		500	397	502	248	504		506	645
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	838	532	528	534		536	1 366
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550	5 913	552	4 658	554		556	10 571
	Autres immobilisations corporelles	560	615	562	381	564		566	996
TOTAL		570	7 765	572	5 816	574		576	13 581

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19%, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR)
(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle	1	2	3	4	5
	6	7	8	9	10

Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values				
					Court terme *	Long terme			
						19 % ⑥	15 % ou 16 % ⑦	0 % ⑧	
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589	
Plus-values taxables à 19% (1)				579	Régularisations	590	583	594	595
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies).							591		
TOTAL					596	585	597	599	

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 *Septies*
A bis du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SASU A.T.C. INGENIERIE

Néant ☐ *

I										RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A				NATURE DES PROVISIONS				Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice					
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires			600			602			604			606						
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %			601			603			605			607						
	Autres provisions réglementées			610			612			614			616						
Provisions pour risques et charges				620			622			624			626						
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations			630			632			634			636						
	Sur stocks et en cours			640			642			644			646						
	Sur clients et comptes rattachés			650			652			654			656						
	Autres provisions pour dépréciation			660			662			664			666						
TOTAL				680			682			684			686						
B								C											
MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES								VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
				Dotations		Reprises													
Immob. incorporelles		700			705			1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes										
Terrains		710			715			2											
Constructions		720			725			3											
Inst. techniques mat. et outillage		730			735			4											
Inst. générales, agencements amén. div.		740			745			5											
Matériel de transport		750			755			6											
Autres immobilisations corporelles		760			765			7											
TOTAL		770			775			Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD				780							
II						III													
DÉFICITS REPORTABLES						DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C													
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				982			Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI				995								
Déficits imputés				983			Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)				996								
Déficits reportables				984			IV						DISTRIBUTIONS SOUMISES A L'ARTICLE 235 TER ZCA						
Déficits de l'exercice				860			Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 TER ZCA au titre de l'exercice				129								
Total des déficits restant à reporter				870			V				ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (Art. L3211-1 du Code des Transports)		800						
VI						DIVERS													
Primes de cotisations complémentaires facultatives						381													
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant						380													
N° du centre de gestion agréé						388													
Montant de la TVA collectée						374	19 569												
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)						378	3 188												
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant						399													
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						398													
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						397													

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

SASU A.T.C INGENIERIE

Société par Actions Simplifiées Unipersonnelle au capital de 3 500 Euros

Siège Social : 83 Rue Romain Rolland

93260 – LES LILAS

RCS BOBIGNY 801 941 063

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 20 JUIN 2017

Le mardi 20 Juin 2017, à Les lilas,

Monsieur TOUATI Kamal, demeurant au 83 Rue Romain Rolland 93 260 LES LILAS,

Associé unique de la Société « A.T.C. INGENIERIE »

I – A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

En sa qualité de Président de la Société, Monsieur TOUATI Kamal, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos au 31 Décembre 2016.

II – A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2016
- l'affectation des résultats de cet exercice

PREMIERE DECISION :

L'associé unique, connaissance prise des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2016, approuve ces comptes, tels qu'il les a établis, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 10 040 Euros.

Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes et prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

DEUXIEME DECISION :

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 10 040 Euros de la manière suivante :

Report à nouveau antérieur créateur : 6 457 Euros

Résultat bénéficiaire de l'exercice : 10 040 Euros

Affectation à la Réserve Légale pour 11 Euros

Affectation au Report à nouveau pour 10 029 Euros.

Soit un total à la réserve Légale de 350 Euros

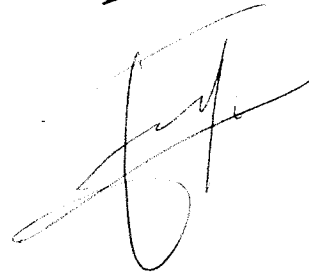
Soit un total au Report à nouveau de 16 486 Euros

TROISIEME DECISION :

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

Associé et Président
Mr TOUATO Kamal

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'K. Touato', written over a horizontal line.

SASU A.T.C INGENIERIE

Société par Actions Simplifiées Unipersonnelle au capital de 3 500 Euros

Siège Social : 83 Rue Romain Rolland

93260 – LES LILAS

RCS BOBIGNY 801 941 063

DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 20 JUIN 2017
AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

Affectation du résultat :

Report à nouveau antérieur créateur : 6 457 Euros

Résultat bénéficiaire de l'exercice : 10 040 Euros

Affectation à la Réserve Légale pour 11 Euros

Affectation au Report à nouveau pour 10 029 Euros.

Total de la Réserve Légale : 350 Euros

Total du Report à nouveau : 16 486 Euros

Pour copie certifiée conforme

Le Président

Mr TOUATI Kamal

